



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question au Gouvernement n° 1998

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Les négociations entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins pour le renouvellement de la convention médicale s'avèrent difficiles. Un blocage persiste notamment sur les conditions du reversement d'honoraires en cas de dépassement de l'objectif de dépenses voté par le Parlement. Et l'on peut craindre que la réunion de la dernière chance, qui se tiendra le 28 novembre, n'aboutisse à un échec.

Celui-ci condamnerait la convention pluricategoriale et ouvrirait la voie à des conventions séparées avec les médecins généralistes et avec les spécialistes. Or ce nouveau cadre contractuel entre caisses et médecins est indispensable au succès de la réforme de la sécurité sociale, les médecins étant par ailleurs des partenaires dont la coopération sera déterminante.

Ma question est double. Quel est l'état d'avancement de ce dossier important pour notre système de soins ?

Quelles seraient les conséquences d'un échec sur la mise en œuvre de la réforme et sur les conditions d'accès aux soins pour les assurés ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Les caisses nationales ont, en effet, présenté un protocole qui permettrait, s'il était approuvé par les organisations syndicales de médecins, de mettre le cadre conventionnel actuel en harmonie avec la réforme.

Un syndicat médical a accepté ce protocole et les autres l'ont jusqu'ici refusé. Mais il reste encore un délai de réflexion. Je souhaite de toutes mes forces que les médecins ne se laissent pas égarer par des caricatures. La réforme est bien bâtie, elle est centrée sur la maîtrise médicalisée, et le reversement éventuel n'est qu'un mécanisme de recours. Les dispositions le concernant peuvent parfaitement être négociées, mais il faut que les médecins acceptent de se situer désormais dans le cadre d'une réforme qui préservera l'assurance maladie. Il faut qu'ils comprennent qu'ils ont la chance de cogérer la réforme. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Hier, j'étais à Lyon, en compagnie de M. Dubernard. Si l'on considère le problème sereinement, avec une grande objectivité, on s'aperçoit qu'il est parfaitement possible que les caisses et syndicats médicaux cogèrent la réforme.

Je souhaite que quelques jours de réflexion permettent au syndicalisme médical de s'engager tout entier dans la réforme, car nous voulons réformer avec tous les médecins.

Cela dit, les caisses nationales ont bien précisé ce qui se passerait si le protocole n'est pas signé : la convention actuelle sera dénoncée, il y aura renégociation d'un nouveau cadre conventionnel en conformité avec la réforme. J'ajoute que cela ne portera en aucune manière atteinte aux remboursements et aux droits des assurés sociaux.

Je pense comme vous, M. Legras, que, plutôt que de rester nostalgique d'un passé qui ne peut être reconstitué à l'identique, le corps médical doit avancer et cogérer une réforme qui assurera l'avenir de la médecine à la française. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Les négociations entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins pour le renouvellement de la convention médicale s'avèrent difficiles. Un blocage persiste notamment sur les conditions du reversement d'honoraires en cas de dépassement de l'objectif de dépenses voté par le Parlement. Et l'on peut craindre que la réunion de la dernière chance, qui se tiendra le 28 novembre, n'aboutisse à un échec.

Celui-ci condamnerait la convention pluricategoriale et ouvrirait la voie à des conventions séparées avec les médecins généralistes et avec les spécialistes. Or ce nouveau cadre contractuel entre caisses et médecins est indispensable au succès de la réforme de la sécurité sociale, les médecins étant par ailleurs des partenaires dont la coopération sera déterminante.

Ma question est double. Quel est l'état d'avancement de ce dossier important pour notre système de soins ? Quelles seraient les conséquences d'un échec sur la mise en œuvre de la réforme et sur les conditions d'accès aux soins pour les assurés ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Les caisses nationales ont, en effet, présenté un protocole qui permettrait, s'il était approuvé par les organisations syndicales de médecins, de mettre le cadre conventionnel actuel en harmonie avec la réforme.

Un syndicat médical a accepté ce protocole et les autres l'ont jusqu'ici refusé. Mais il reste encore un délai de réflexion. Je souhaite de toutes mes forces que les médecins ne se laissent pas égarer par des caricatures. La réforme est bien bâtie, elle est centrée sur la maîtrise médicalisée, et le reversement éventuel n'est qu'un mécanisme de recours. Les dispositions le concernant peuvent parfaitement être négociées, mais il faut que les médecins acceptent de se situer désormais dans le cadre d'une réforme qui préservera l'assurance maladie. Il faut qu'ils comprennent qu'ils ont la chance de cogérer la réforme. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Hier, j'étais à Lyon, en compagnie de M. Dubernard. Si l'on considère le problème sereinement, avec une grande objectivité, on s'aperçoit qu'il est parfaitement possible que les caisses et syndicats médicaux cogèrent la réforme.

Je souhaite que quelques jours de réflexion permettent au syndicalisme médical de s'engager tout entier dans la réforme, car nous voulons réformer avec tous les médecins.

Cela dit, les caisses nationales ont bien précisé ce qui se passerait si le protocole n'est pas signé : la convention actuelle sera dénoncée, il y aura renégociation d'un nouveau cadre conventionnel en conformité avec la réforme. J'ajoute que cela ne portera en aucune manière atteinte aux remboursements et aux droits des assurés sociaux.

Je pense comme vous, M. Legras, que, plutôt que de rester nostalgique d'un passé qui ne peut être reconstitué à l'identique, le corps médical doit avancer et cogérer une réforme qui assurera l'avenir de la médecine à la française. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1998

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 1996, page 7542

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7542

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996